Les différentes aides financières possibles

pour la pratique sportive en sport adapté

1) Le e-pass culture sport

C'est un pass pour tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés sur le territoire.

Il permet d'accéder, pour 8€, à de nombreux avantages (cinéma, spectacle ou festival, évènement sportif, pratique sportive) dont **16€ de réduction sur la cotisation ou la licence pour une activité sportive**.

Accédez au site pour consulter l'ensemble des conditions et avantages.

→ https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/

2) Le remboursement de la double licence

Le dispositif "Double-licence" de la Région Pays-de-la-Loire permet d'avoir une licence FFSA, en plus d'une licence de la fédération de la discipline sportive pratiquée.

Le remboursement concerne la licence "compétition" lorsque le sportif est dans l'obligation de souscrire à une seconde licence pour participer aux championnats.

- il peut s'agir d'une licence compétition FFSA
- **ou** d'une licence compétition d'une fédération sportive homologue

L'aide financière est prédéfinie, elle se base sur un forfait maximum de 30€/sportif

- le remboursement tient compte du coût réel de la licence
- Il est obligatoire de participer à au moins une compétition FFSA (inscrite sur le calendrier fédéral)

Les documents pour faire la demande de remboursement seront transmis début 2021.

3) Le dispositif « coupon découverte »

Il permet de **réduire de 80 €** le coût de la première licence pour pratiquer une activité sportive.

Il s'adresse aux enfants et adultes en situation de handicap, non licenciés dans une activité physique et sportive qu'ils désirent découvrir. Il vise à leur faciliter l'accès à une pratique régulière et adaptée dans les clubs sportifs du département.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche plus globale pour promouvoir le sport handicap en Vendée. Le développement et l'animation d'un réseau de clubs qui accueillent des personnes en situation de handicap complètent ce dispositif (retrouvez sur le handiguide :

www.handiguide.gouv.fr la liste des clubs du département déjà inscrits et ayant un projet spécifique pour l'accueil des personnes en situation de handicap).

Pour se procurer un coupon découverte, il faut demander à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le coupon découverte n'est possible qu'une année par personne mais une même personne peut en avoir jusqu'à maximum 2 la même année si elle s'inscrit dans deux clubs de deux disciplines différentes pour la première fois.

Pour plus d'information sur l'utilisation et le fonctionnement du coupon découverte, contactez le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée (CDOS de Vendée).

Comité du Sport Adapté de Vendée

202 boulevard Aristide Briand, BP-167

85000 la Roche sur Yon

sportadaptevendee@gmail.com

02 51 44 27 55 – 06 36 15 58 35

https://www.sportadaptevendee.com/